

JORF n°0035 du 10 février 2012 page
texte n° 25

ARRETE

Arrêté du 6 février 2012 fixant le nombre de places offertes au concours d'internat en médecine à titre étranger au titre de l'année universitaire 2012-2013

NOR: ETSH1203765A

Par arrêté du ministre du travail, de l'emploi et de la santé et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 6 février 2012, le nombre de places offertes au concours d'internat en médecine à titre étranger pour l'année universitaire 2012-2013 est de 17, selon la répartition fixée en annexe.

▶ Annexe

A N N E X E
RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS PAR DISCIPLINE D'INTERNAT
ET CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

	BREST	CAEN	TOULOUSE	LILLE	TOTAL
Spécialités médicales :					
Cardiologie et maladies vasculaires	1				1
Gastroentérologie et hépatologie		1		1	2
Neurologie	1		1	2	4
Radiodiagnostic et imagerie médicale		1		1	2
Spécialités chirurgicales :					
Chirurgie générale				2	2

Neurochirurgie			1		1
Anesthésie-réanimation		1		3	4
Pédiatrie				1	1
Total	2	3	2	10	17